

## Absence d'AESH : la pétition du SE-Unsa



Le président de la République s'est engagé à ce que chaque enfant ayant une notification d'accompagnement ait "son" AESH mais a acté des mesures visant la diminution du nombre de contrats aidés. Depuis la rentrée, un.e de vos élèves n'a pas d'accompagnant malgré une notification de la MDPH. Faites-le savoir !

[Signer la carte-pétition du SE-Unsa](#)

## Plus d'aide administrative : on fait comment ?



Non, Monsieur le ministre, les missions de direction d'école ne sont pas des marges ! Le SE-Unsa appelle les collègues directrices et directeurs à s'adresser à leur administration locale pour demander le maintien de l'aide administrative.

[En savoir plus](#)

## Personnel en contrat aidé : et moi, je deviens quoi ?



Engagé.e dans l'accompagnement du handicap, l'aide à la direction d'école, ou la vie scolaire des collèges et lycées, vous avez appris que votre contrat ne serait pas renouvelé suite à la baisse de contrats aidés décidée par le gouvernement. Le SE-Unsa vous propose d'agir.

[Lire la suite](#)

## Septembre : le bon moment pour adhérer



Adhérer au SE-Unsa, c'est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l'École publique et de ses personnels. C'est porter, ensemble, un projet de transformation de l'École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

[Rejoindre le SE-Unsa](#)

Retrouvez-nous sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org) et sur les réseaux sociaux



*C'est décidé, j'adhère au SE-Unsa !*

*Pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement à la lettre des enseignants, connectez-vous à cette page*

SE-UNSA - 209 boulevard Saint Germain - 75007 PARIS - tél. +33 144 392 300